

Le 6 juillet 2015

PROCÈS-VERBAL de la sept cent septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, et Marc Louis-Seize et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Absent : Messieurs les conseillers Martin Proulx et Sébastien Renaud

2015-07-391 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par la Secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-392 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-393 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2015

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2015 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-394 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 565 929.41 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 15 272 188.50 \$
SOUS-TOTAL 272 188.50 \$

LOCATION CRÉDIT

TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs 438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs 395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme 361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves) 456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie) 738.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond) 575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.) 363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.) 363.69 \$
MRC DES COLLINES 119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Mai) 12 902.05 \$

SALAIRE DU

21 mai 2015 15 281.80 \$
28 mai 2015 16 096.60 \$
4 juin 2015 15 961.80 \$
11 juin 2015 15 876.04 \$
18 juin 2015 16 258.80 \$

REMISE PROVINCIALE (Mai) 41 915.46 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mai) 17 774.05 \$

SOUS-TOTAL 547 156.74 \$

CONSEIL (Juin) 8 140.73 \$
POMPIERS (Mai) 8 947.81 \$
PR (Mai) 1 684.13 \$

TOTAL 565 929.41 \$

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des indicateurs de gestion 2014

COMPTE TENU DE l'article 5 de l'Arrêté ministériel relatif aux indicateurs de gestion portant sur l'administration municipale et lequel prévoit le dépôt des indicateurs de gestion de 2014 pour le 30 juin 2014;

ATTENDU QUE les indicateurs de gestion de 2014 ont été transmis au MAMOT le 4 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE

EST DÉPOSÉ à la présente séance le rapport requis par le MAMOT comportant les résultats constatés à la fin de l'exercice financier 2014 et établissant la valeur de chaque indicateur de gestion

Le Conseiller Alain Gilbert prend son siège à 19h10.

**Dépôt des certificats d'enregistrement pour les règlements d'emprunt
2015-009 et 2015-010**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe procède au dépôt des certificats d'enregistrement pour les règlements d'emprunt suivants :

- **2015-009 :** Aucune signature – règlement réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- **2015-010 :** Trois (3) signatures – règlement réputé approuvé par les personnes habiles à voter

**AVIS DE MOTION - Règlement 2015-011 modifiant les règlements
98-002, 98-003 et 98-004**

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-011, règlement omnibus modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**AVIS DE MOTION - Règlement 2015-012 modifiant le règlement 2007-006 et
abrogeant le règlement 2012-015**

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-012 modifiant le règlement 2007-006 concernant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles dans les limites de la Municipalité de L'Ange-Gardien et abrogeant le règlement 2012-015

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**2015-07-395 Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-011
Règlement omnibus modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions
déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au
zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement omnibus 2015-011 modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-396 Autorisation de dépenses pour la participation de 4 élus au congrès FQM

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) aura lieu du 24 au 26 septembre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE M. les conseillers Marc Louis-Seize (aussi maire suppléant), Sébastien Renaud et, Alain Gilbert ainsi que M. le maire ont manifesté leur intérêt à participer à cet événement ;

ATTENDU QU'une somme de 7 500 \$ a été prévue au budget 2015 pour la participation des élus au congrès de la FQM entre autres ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription s'élèvent à 695 \$ plus taxes par personne auxquels il faut ajouter les frais d'hébergement de repas et de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE Ce Conseil autorise une dépense de 2 780 \$ plus taxes pour l'inscription de quatre membres du conseil au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre prochain à Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement des frais de séjour (3 nuitées) et de déplacement des participants conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16001-454 « Formation élus ».

Adoptée à l'unanimité

2015-07-397 Sympathies à M. Sylvain Léger et famille – Décès de Mme Marie-Andrée Léger

ATTENDU le décès, le 7 juin 2015, de Mme Marie-Andrée Léger, sœur de M. Sylvain Léger, résident de L'Ange-Gardien membre du comité municipal de développement économique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil offre ses plus sincères sympathies à M. Sylvain Léger et sa famille suite au décès de Mme Marie-Andrée Léger survenu le 7 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-398 Adoption de l'offre de financement de 1 171 300 \$ faite par la Caisse Desjardins du Cœur des Vallées

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur des Vallées pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 1 171 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010-010, 2010-007, 2015-007 et 2015-005. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

64 700\$	2,39 %	13 juillet 2016
66 500\$	2,39 %	13 juillet 2017
68 300\$	2,39 %	13 juillet 2018
70 000\$	2,39 %	13 juillet 2019
901 800\$	2,39 %	13 juillet 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-399 Autorisation d'emprunt pour 1 171 300 \$

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite emprunter par billet un montant total de 1 171 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-010	118 800 \$
2010-007	98 400 \$
2015-007	845 000 \$
2015-005	109 100 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien avait, le 29 juin 2015, un montant de 217 200\$ à renouveler sur un emprunt original de 424 400\$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 2010-010 et 2010-007;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 171 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2010-010, 2010-007, 2015-007 et 2015-005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux;

QUE les billets soient datés du 13 juillet 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	64 700 \$
2017	66 500 \$
2018	68 300 \$
2019	70 000 \$
2020	71 900 \$ (à payer en 2020)
2020	829 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Ange-Gardien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-007, 2015-005 et 2015-007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien emprunte 217 200 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 14 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-400 Appui à la FQM – Signature du nouveau pacte fiscal

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

ET RÉSOLU D'APPUYER UNANIMEMENT la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

AUSSI RÉSOLU DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si, et seulement, si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

FINALEMENT RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, ministre de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais et, M. Alexandre Iracà, député de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-401 Autorisation de location d'une camionnette

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées quant à la location d'une camionnette pour les fins du directeur du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de location mensuelle de 630.90\$ taxes incluses pour un terme de 48 mois relativement à un camion F150, 2015, avec les spécifications telles que décrites lors de l'appel d'offres et tel que soumissionné par la compagnie Carle Ford Inc. sise au 901 de la rue Dollar à Gatineau, Québec.

DE PLUS ce Conseil autorise Monsieur Alain Descarreaux, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au contrat de location du camion F150, 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-402 Intersection Route 315 et chemin Mongeon – Demande au MTQ pour autorisation d’empierrement

ATTENDU QUE de l’empierrement serait requis à l’intersection nord-est de la Route 315 et du chemin Mongeon, le tout afin de faire cesser la détérioration de l’accotement à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE Ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d’autoriser la municipalité de L’Ange-Gardien à procéder à de l’empierrement à l’intersection de la Route 315 et du chemin Mongeon dans L’Ange-Gardien.

Adoptée à l’unanimité

2015-07-403 Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 511 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU’un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l’Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le Conseiller **Luc Verner**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de L’Ange-Gardien (Outaouais) informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Adoptée à l’unanimité

2015-07-404 Approbation de deux offres d’achat pour des terrains dans le parc d’affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres d’achat pour des terrains dans le parc d’affaires municipal ;

ATTENDU QUE la première offre provient de la compagnie 8298092 Canada inc. et vise une partie du lot 5 636 791 du cadastre officiel du Québec d’une superficie de 10 200 mètres carrés située sur le chemin Henri-Chartrand ;

ATTENDU QUE ce premier projet vise l’établissement d’un atelier de soudure ;

ATTENDU QUE la deuxième offre provient de la compagnie Revêtement de métal du futur inc. et vise une partie du lot 5 038 418 du cadastre officiel du Québec d’une superficie de 6 400 mètres carrés située sur le chemin des Fabriques ;

Commentaire [MD1]: Résolution 2015-07-404 modifiée par résolution 2015-11-483

ATTENDU QUE ce deuxième projet vise l'établissement d'une usine de fabrication de parement de métal ;

ATTENDU QUE les deux offres sont conformes à la politique municipale sur le développement du parc d'affaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les offres d'achat suivantes pour des terrains dans le parc d'affaires municipal soit :

1. Offre de la compagnie 8298092 Canada inc. au montant de 63 500 \$ pour une partie du lot 5 636 791 du cadastre officiel du Québec d'une superficie de 10 200 mètres carrés ;
2. Offre de la compagnie Revêtement de métal du futur inc. au montant de 40 000 \$ pour une partie du lot 5 038 418 du cadastre officiel du Québec d'une superficie de 6 400 mètres carrés.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général ou leurs représentants légaux à signer pour et au nom de la Municipalité lesdites offres d'achat ainsi que les actes de vente correspondants tel que préparé par les notaires désignés par les acheteurs.

Adoptée de l'unanimité

2015-07-405 Signataires autorisés de deux actes d'achats pour des terrains industriels

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, la Municipalité a présenté deux offres d'achat pour des terrains situés en zone industrielle soit les lots 3 353 100, 3 301 241 et 3 301 248 du cadastre officiel du Québec ;

ATTENDU QUE lesdites offres d'achat ont été acceptées par les vendeurs ;

ATTENDU QUE le 4 mai dernier ce Conseil a adopté le règlement d'emprunt 2015-007 au montant de 845 000 \$ pour financer l'achat des dits terrains ;

ATTENDU QUE ledit règlement d'emprunt a été approuvé par le ministre des Affaires municipales de la métropole et de l'occupation du Territoire le 5 juin dernier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de finaliser les transactions

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général ou leurs représentants légaux à signer pour et au nom de la Municipalité les actes d'achats des lots 3 353 100, 3 301 241 et 3 301 248 du cadastre officiel du Québec conformément aux offres d'achat déposé le 17 mars dernier et acceptées par les vendeurs, le tout tel que préparé par un notaire de la firme Berthel, Séguin, St-Jacques.

Les fonds relatifs à ces acquisitions ainsi que les frais de notaires seront pris à même le règlement d'emprunt 2015-007.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-406 Autorisation d'une dépense pour l'achat et l'installation de deux remises préfabriquées pour les parcs des Sables et des Arpents-Verts

ATTENDU QUE la remise du parc des Arpents-Verts doit être remplacée vu son état de désuétude ;

ATTENDU QUE le parc des Sables ne comporte pas de remise ;

ATTENDU QUE des remises sont essentielles dans ces parcs afin de sécuriser les panneaux électriques, les pompes et les autres équipements de la Municipalité ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été obtenues pour la fourniture de deux remises préfabriquées en béton et pour le réaménagement des installations électriques à l'intérieur de ces deux remises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 27 700 \$ plus taxes pour la fourniture de deux remises préfabriquées en béton et pour le réaménagement des installations électriques pour les parcs des Arpents-Verts et des Sables.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-407 Nomination de représentants au sein du comité sur le chemin Townline

ATTENDU QUE l'entente inter-municipale concernant l'entretien du chemin Townline, signée en 2000, prévoit la formation d'un comité inter-municipal composé de deux délégués de chacune des municipalités parties à l'entente ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux nouveaux représentants pour la Municipalité de L'Ange-Gardien au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme le directeur général, M. Alain Descarreaux, et le directeur des travaux publics, M. Yves Leblanc comme représentant de la Municipalité au sein du comité inter-municipal pour l'entretien et l'amélioration du chemin Townline.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-408 Octroi d'un contrat de pavage pour les chemins Vol-à-Voile et Des Planeurs

ATTENDU QUE des appels d'offres ont eu lieu quant au pavage de partie du chemin Vol-à-Voile et pour le chemin Des Planeurs;

ATTENDU QUE suivant ouverture et étude des soumissions reçues, il appert que le plus bas soumissionnaire a été jugé non conforme pour cause de non-production de la totalité des documents requis au devis;

ATTENDU QUE le deuxième plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE des travaux de préparation sont également requis sur ces chemins préalablement aux travaux d'asphaltage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de pavage 2015-009 à la firme Pavage Inter Cité (130247 Canada Inc.) pour la somme de 227 970.25 \$ taxes incluses, le tout conformément au devis et à la soumission déposée le 27 avril 2015 pour le pavage de partie du chemin Vol-à-Voile et le chemin des Planeurs

DE PLUS, ce Conseil autorise également une dépense supplémentaire de 31 233 \$ pour les travaux de préparation relatif au contrat de pavage ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront puisés à même règlement d'emprunt 2015-010.

Adoptée à l'unanimité

**2015-07-409 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une balançoire pour le parc
Lonsdale et un support à vélos pour la mairie**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer une balançoire au parc Lonsdale et un support à vélos à la mairie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 199.39 \$ taxes incluses pour l'achat d'une balançoire 4 places ainsi qu'un support à vélos 7 places le tout conformément à la soumission de la compagnie Jambette #1046029.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-410 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Paula Pagé
Directrice générale adjointe